

Enfant

Fiche de renseignements 2026/2027

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

NIVEAU DE CLASSE :

Adresse de facturation :

MONSIEUR/MADAME :

RUE :

CODE POSTAL/COMMUNE :

Situation familiale

En cas d'adresse différente, la résidence habituelle de l'enfant durant la semaine est fixée chez :

- Responsable légal 1
- Responsable légal 2
- Garde alternée (préciser le rythme)

Si vous souhaitez faire valoir un jugement relatif à une séparation (garde, autorité parentale, etc.) merci d'en joindre un exemplaire à ce dossier.




Contact en cas d'urgence :

TÉL. 1 :

TÉL. 2 :

Personnes (HORS RESPONSABLE LÉGAL) autorisées à venir chercher l'enfant

NOM/PRÉNOM		Lien avec l'enfant	Venir chercher l'enfant	Être prévenu(e) en cas d'urgence
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Responsable légal(e) 1

Autorité parentale Oui Non
 Père Mère Tuteur(trice) Famille d'accueil

DATE DE NAISSANCE :

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

PRÉNOM :

Adresse

N° Rue :

Code Postal :

Commune :

fixe :

mobile :

Pro :

Email : @

Liens entre Resp.1 & Resp.2

- Mariés
- Union libre
- Pacsé(e)s
- Divorcé(e)s
- Séparé(e)s
- Célibataire
- Veuf

Responsable légal(e) 2

Autorité parentale Oui Non
 Père Mère Tuteur(trice) Famille d'accueil

DATE DE NAISSANCE :

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

PRÉNOM :

Adresse

N° Rue :

Code Postal :

Commune :

fixe :

mobile :

Pro :

Email : @

Renseignements médicaux

Traitements médicaux

L'enfant suit-il un traitement médical régulier (allergie, asthme, diabète...) ?

Oui Non Si oui (certificat médical obligatoire); lequel :

L'enfant dispose-t-il d'un PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) ?

Oui Non

*Si au moins l'une des cases «oui» est cochée, pour assurer la sécurité et l'accueil de l'enfant, il sera demandé de fournir obligatoirement une copie des certificats médicaux et/ou des PAI concernés. **Aucun médicament ne pourra être pris sans PAI accompagné d'une ordonnance.** Renouvellement du PAI à fournir chaque année scolaire avec signature du responsable de structure pour aval d'accueil de l'enfant.*

Assurances

L'assurance est obligatoire pour les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile) et pour ceux qu'il pourrait subir (individuelle accident).

Responsabilité civile : Oui Non - Individuelle accident : Oui Non

Compagnie d'assurances : _____ Numéro de police d'assurance : _____

Inscriptions 2026-2027 - Restaurant scolaire - Garderie/étude

JE SOUHAITE INSCRIRE MON ENFANT À PARTIR DU : ____/____/2026

Garderie du matin	Garderie du soir
<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Lundi
<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Mardi
<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Jeudi
<input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/> Vendredi

RESTAURANT SCOLAIRE >>> Réservations directement en ligne sur votre Espace famille <<<.

Document à remettre signé et complété au plus tard le 30 juillet 2026 en mairie de Courville-sur-Eure ou par mail à accueil@courville-sur-eure.fr

Je soussigné(e),

Père Mère Tuteur(trice) Famille d'accueil de l'enfant :

- Certifie l'exactitude des renseignements fournis lors de l'inscription,
- Autorise mon enfant à participer aux activités organisées par les structures d'accueil,
- Atteste avoir pris connaissance des diverses informations des structures d'accueil,
- M'engage à respecter le règlement en vigueur consultable dans les différentes structures d'accueil,
- Autorise le personnel des structures d'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures d'urgence rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant,
- M'engage à régler les frais incombant à l'enfant dans les délais exigés,
- Certifie avoir lu et approuvé le règlement intérieur du restaurant scolaire.

Fait le _____

à _____

Signature des représentants légaux
précédée de la mention «lu et approuvé»

RGPD : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé par la municipalité de Courville-sur-Eure pour les inscriptions aux temps péri-scolaires (restauration et garderie). Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Les données sont conservées pendant 18 mois.

Vous bénéficiez de droits concernant vos données personnelles : accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données, vous opposer au traitement de vos données, exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie par mail à accueil@courville-sur-eure.fr.

Si vous estimez, après réclamation auprès de nos services, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL sur leur site web ou par voie postale.

Tarifs 2026/2027

Restaurant scolaire

	Repas enfant réservé	Repas non réservé	Accueil sans fourniture du repas (pour les PAI)
Prix du ticket repas	4,00€	6,00€	2,00€

Garderie

Garderie matin OU soir maternelle et élémentaire
2,00€

- La garderie se termine à 18h30. Les pénalités pour chaque 1/4 d'heure dépassé facturées à hauteur de 15€ du 1/4 d'heure sont maintenues.
- PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : en cas d'allergie, ou intolérance alimentaire, un PAI doit être mis en place qui précise, selon l'avis médical, la conduite à tenir sur les aliments proposés dans les menus.

Transport scolaire

Inscriptions sur www.remi-centrevaldeloire.fr - Contact : Communauté de communes Entre Beauce & Perche • Tél. : 02 37 23 25 72

Pour ceux qui ont déjà une carte, celle-ci sera réutilisable après inscription.

Annexe : Règlement intérieur du restaurant scolaire

1. Public concerné

La cantine scolaire est ouverte à tous les enfants inscrits dans les écoles de la commune, sous réserve d'inscription préalable auprès de la mairie.

2. Horaires

Le service est assuré les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12h05 à 13h45, durant les semaines scolaires.

3. Réservation des repas

Les repas doivent être réservés, au plus tard le lundi avant 8h pour la semaine suivante, via le Portail Famille.

La réservation est obligatoire, sauf situation exceptionnelle, dûment justifiée par la famille auprès de la mairie (par mail le matin avant 9h).

En l'absence de réservation, aucun repas n'est garanti.

Un tarif majoré est appliqué en cas de repas servi sans réservation.

Une période de réservation est organisée entre chaque période de vacances scolaires. Les familles sont informées de l'ouverture des réservations par mail, à l'adresse mentionnée au moment de l'inscription.

4. Paiement des repas

Le paiement s'effectue par le biais d'un portefeuille électronique, que les familles doivent alimenter régulièrement. Le prix du repas est débité automatiquement, au moment de la réservation.

Toute réservation effectuée au-delà du crédit disponible sur le compte famille fera l'objet d'une annulation automatique, sans information préalable de la famille.

Les familles sont donc invitées à surveiller régulièrement leur solde, via le Portail Famille.

Le tarif des repas est fixé chaque année par le conseil municipal.

5. Absences et remboursements

En cas d'absence justifiée (maladie, rendez-vous médical...), le repas réservé peut être remboursé sous forme de crédit, à condition d'informer la mairie, le jour même avant 9h, par mail accueil@courville-sur-eure.fr ou par téléphone au 02 37 18 07 90.

Aucune compensation ne sera accordée pour les absences non signalées.

L'absence de l'enseignant ne constitue pas un motif de remboursement, sauf dans le cas d'un mouvement de grève entraînant une désorganisation du service.

6. Facturation

Un état récapitulatif du solde, des réservations et des éventuels remboursements est consultable, à tout moment, via le Portail Famille.

Aucun titre de recette ne sera émis par le Trésor public.

7. Accès au service

L'accès au service est conditionné à un compte créditeur et à des réservations régulières.

En cas de compte débiteur ou d'absence de réservation répétée, l'enfant peut être exclu temporairement.

8. Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doivent obligatoirement fournir une copie de ce document lors de l'inscription au service de restauration scolaire.

Lorsque le PAI prévoit que l'enfant apporte un panier repas, aucune réservation de repas n'est à effectuer sur le Portail Famille.

Toutefois, la présence de l'enfant au service de restauration scolaire donne lieu à facturation selon le tarif en vigueur. Cette facturation est effectuée sur la base du pointage de présence.

Les familles doivent veiller à maintenir un compte famille suffisamment approvisionné pour permettre la prise en compte de ces présences.

9. Règles de vie

Le temps du repas est un moment d'éducation à la vie collective. Les enfants doivent respecter les règles de politesse, d'hygiène et de comportement. En cas de non-respect, des mesures éducatives ou disciplinaires peuvent être prises, jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du service.

10. Cas particuliers

Toute situation particulière (allergie, régime, difficultés sociales...) doit être signalée à la mairie pour un accompagnement adapté (ex. : PAI). de comportement. En cas de non-respect, des mesures éducatives ou disciplinaires peuvent être prises, jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du service.

11. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} septembre 2026. Il sera communiqué aux familles via le Portail Famille et le site Internet de la commune.

Signature

«Lu et approuvé»

Les représentants légaux.